

CM/EC/SLC

Mmes et MM. les Conseillers
Mmes et MM. les Maires

Bureau du 5 octobre 2017
(Convocation du 28 septembre 2017)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18 h 10.

* *La présidence de séance est assurée par Mme Andro, 1^{ère} Vice-présidente*

Présents : Mme Andro*, M. Crocq, Mme Pellerin, MM. Bernard, Gaudin, Mme Rougier, M. Gautier, Mme Le Men, MM. Puil, Hervé Pascal, Mme Letourneux, MM. Chardonnet, Dehaese (à partir de 18 h 15), Letort, Kerdraon (à partir de 18 h 23), Le Blond (jusqu'à 19 h 16), Chouan (à partir de 18 h 23), Plouhinec, Rouault, Hervé Marc.

Absents excusés : MM. Couet, Président, Theurier, Breteau, Dein, Louapre, Prigent, Legagneur.

Procuration de vote et mandataire : M. Theurier à Mme Rougier, M. Dein à M. Bernard, M. Louapre à M. Plouhinec.

Participaient également : Mme Quinaut, MM. Contin, Quentel, Simon, Mme Gabillard, MM. Nourissat, Benesteau, Riéra, Bigaud, Mme Coquelin, MM. Mazurier, Ruiz (Audiard).

M. Hervé Marc est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 septembre 2017 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2017 est lu et adopté.

Les décisions sont examinées de 18 h 11 à 18 h 46.

La séance est levée à 19 h 29.

Les projets de décisions n° 3, 26 et 27 sont retirés de l'ordre du jour.

Le Bureau :

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

B 17.386 Développement économique – Aide exceptionnelle aux entreprises – "WINBOUND" – Saint-Grégoire – Soutien à l'organisation de l'événement "Inbound Marketing France" – Subvention – Convention

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 15 000 € à l'entreprise "Winbound" pour l'organisation de l'événement Inbound Marketing France qui se déroulera le 31 janvier 2018 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.387 Développement économique et rayonnement métropolitain – Maison de l'Europe de Rennes et Haute-Bretagne – Ville de Rennes – Convention pluriannuelle 2017-2020 – Subventions projets 2017

- décide l'attribution, au titre de l'année 2017, d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne afin de soutenir l'édition d'une brochure "Pourquoi refonder la PAC ?" et l'organisation du colloque "Les 10^è rencontres : Refonder le lien entre agriculteur et consommateur" à l'Agrocampus, le 30 novembre 2017.

Adoption à l'unanimité

B 17.388 Développement économique – Emploi – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Fonds Social Européen – Programmation 2016 / 2018 – Convention n° 16C0483 – Avenant n° 1 – Études et Chantiers Bretagne Pays de Loire

- approuve les termes de l'avenant n° 1 décidant l'attribution, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, à l'association Etudes et Chantiers Bretagne Pays de Loire, de financements pour une action éligible au concours du Fonds Social Européen (FSE) pour un montant global de 211 683,66 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0483 à intervenir avec le bénéficiaire conformément aux termes de la convention type approuvée par délibération n° C.16.137 du 7 juillet 2016 et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.389 Développement économique – Soutien au mois de l'ESS – Association Les Hanneçons Vasselot – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Les Hanneçons Vasselot.

Adoption à l'unanimité

B 17.390 Développement économique – Appel à projet "Economie Sociale et Solidaire" – SAS Bottega – Association Envie 35 – Subventions – Conventions

- décide l'attribution d'une aide de 40 000 euros à la SAS Bottega pour la création de l'Osteria Mathi, générant un investissement de 230 000 euros et 4 emplois ainsi que l'inclusion socio-professionnelle de 8 à 12 jeunes artistes ;

- décide l'attribution d'une aide de 20 000 euros à la l'association Envie 35 pour la création d'une filière locale et solidaire de reconditionnement d'ordinateurs générant un investissement de 28 600 euros et la création de 3 à 4 emplois ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions spécifiques avec les entreprises et associations précitées, conformément aux termes de la convention type approuvée par délibération n° C 15.338 du 17 septembre 2015, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.391 Développement économique – Innovation – Pôles de compétitivité – Pôle "Images et Réseaux" – Partenaires des projets "CONVERGENCE TV", "WINE CLOUD" et "TY CITY" – Subventions

- décide l'attribution d'une subvention totale de 50 000 € à l'entreprise TeamCast, située à Saint-Grégoire, pour le projet "CONVERGENCE TV" du pôle "Images et Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 37 500 € à l'entreprise Broadpeak, située à Rennes, pour le projet "CONVERGENCE TV" du pôle "Images et Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 50 000 € à l'entreprise Photon Lines, située à Saint-Grégoire, pour le projet "WINE CLOUD" du pôle "Images et Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 22 725 € à l'entreprise Eegle, située à Cesson-Sévigné, pour le projet "TY CITY" du pôle "Images et Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne.

Adoption à l'unanimité

B 17.392 Développement économique – Laboratoire de Fabrication Numérique – LabFab – Association Bug – MetroMix – Subvention de fonctionnement – Convention

- décide le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association BUG afin de financer la conception et mise en œuvre de MétroMix à hauteur de 30 000 € pour 2017 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.393 Enseignement supérieur – Recherche – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention de 2 000 € en faveur de l'Université de Rennes 1 pour l'organisation de la semaine Pro'Fil qui se déroulera du 6 au 10 novembre 2017 à Rennes.

Adoption à l'unanimité

B 17.394 Enseignement supérieur – Recherche – Associations Étudiantes – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association Forum Grand Ouest pour l'organisation de la 27^{ème} édition du Forum Grand Ouest le jeudi 23 novembre 2017 sur le Campus de l'INSA et d'une subvention de 400 € à l'Association Start You Up pour l'organisation du projet IDEA, concours inter-associatif organisé le jeudi 16 novembre 2017 dans les locaux de l'ESC.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

B 17.395 Aménagement du Territoire – Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Patrimoine culturel – Réalisation de l'Inventaire – Demande de subvention auprès de la Région

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L.5211.9 ou L.2217.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention pour le financement d'un contrat à durée déterminée de 6 mois pour la réalisation du recensement du patrimoine sur le territoire métropolitain.

Adoption à l'unanimité

B 17.396 Développement durable du territoire – Environnement – Énergie – Plan Climat Air Énergie Territorial – Concertation préalable

- décide du lancement de la concertation préalable relative au projet de Plan Climat Énergie Territorial de Rennes Métropole, suivant les modalités définies dans la présente décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du code général des collectivités territoriales à signer, en temps opportun, tous les documents à intervenir dans le cadre de la présente procédure, dans un avis d'information du public.

Adoption à l'unanimité

B 17.397 Valorisation des déchets ménagers – Programmes Locaux de Prévention des déchets en Bretagne – Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) – Projet de recherche sur la méthanisation dénommé DETERMEEN – Convention de financement n° 14C0740 – Encaissement de subvention – Avenant n° 1

- autorise l'encaissement d'une subvention de l'ADEME d'un montant maximum de 7 048 € sur la durée du projet ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de financement n° 14C0740 (numéro ADEME : 1406C0017) à conclure entre l'ADEME, IRSTEa de RENNES, le BUREAU RECHERCHES GEOLOGIQUES MINIERES (BRGM), AKAJOULE et Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement n°14C0740 (numéro ADEME : 1406C0017), ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION MOBILITÉ ET TRANSPORTS

B 17.398 Mobilité – Pacte métropolitain d'innovation de Rennes Métropole – Enquête déplacements des ménages – Convention entre l'État (DREAL) et Rennes Métropole – Encaissement de subvention – Plan de financement prévisionnel – Sollicitation de subventions

- autorise l'encaissement de la subvention d'un montant de 240 000 € de l'Etat DREAL au titre du Pacte métropolitain d'innovation relative à la réalisation de l'enquête déplacements ;
- approuve les termes de la convention attributive de subvention au titre du Pacte métropolitain d'innovation à conclure entre Rennes Métropole et l'Etat (DREAL) ;
- approuve les plan de financement prévisionnel global et de la phase 1 relatif à la réalisation de l'enquête déplacements ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant ;

- autorise Monsieur le Président de Rennes Métropole ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales, à solliciter, pour la réalisation de l'enquête déplacements de Rennes Métropole, au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation, une subvention de 493 800 € auprès de l'État dont 243 800 € au titre de la phase 1, une subvention de 100 000 € auprès de la Région Bretagne et de 80 000 € auprès de la Caisse des Dépôts.

Adoption à l'unanimité

B 17.399 Transports collectifs – Ligne b du métro automatique – Lot 8 Aménagement intérieur des stations Saint-Jacques–Gaîté, La Courrouze, Joliot-Curie–Chateaubriand, Les Gayeulles – Marché n° 14b-008 – Avenant n° 1 – Approbation – Autorisation de signature de l'avenant à la Semtcar

- approuve les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 14b-008 avec l'entreprise SOGEA BRETAGNE BTP pour un montant total de 282 228,00 € HT portant le montant maximum du marché à 6 777 228,00 € HT ;
- autorise la Semtcar à signer cet avenant en application de l'article 8 et de l'annexe 2 du cahier des clauses particulières du mandat n° 06-872 et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.400 Transports collectifs – Ligne b – Participation du Département d'Ille-et-Vilaine – Subvention – Convention n° 13C0215 avec le Département d'Ille-et-Vilaine – Avenant n° 1

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 13C0215 à passer avec le Département d'Ille-et-Vilaine pour le financement des travaux d'extension du réseau de métro automatique de Rennes Métropole modifiant l'article 5 de la convention relatif aux modalités de versement de la subvention forfaitaire et portant sur les seuils de déclenchement des paiements et le mode de versement du solde de la-dite subvention, l'échéancier prévisionnel étant modifié en conséquence ;
- autorise Monsieur Le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 1 et tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.401 Transports collectifs – Ligne b – Participation de la Région Bretagne – Subvention – Convention n° 12C1083 avec la Région Bretagne – Avenant n° 1

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 12C1083 à passer avec la Région Bretagne pour le financement des travaux d'extension du réseau de métro automatique de Rennes Métropole modifiant l'article 4 de la convention relatif aux modalités de versement de la subvention forfaitaire et portant sur les seuils de déclenchement des paiements et le mode de versement du solde de la-dite subvention, l'échéancier prévisionnel étant modifié en conséquence ;
- autorise Monsieur Le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 1 et tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.402 Voirie – Rennes – ZAC EuroRennes – Esplanade Fulgence Bienvenüe – Convention de servitude de surplomb – Approbation

- approuve les termes de la convention de servitude de surplomb, au niveau de l'esplanade Fulgence Bienvenüe située sur le territoire de la Ville de Rennes, parcelle cadastrée section BY 225, volume V41(802p), sur une longueur de 43 mètres environ, conclue entre la société "OMNIUM DE CONSTRUCTIONS, DEVELOPPEMENTS, LOCATIONS" et Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.403 Voirie et Infrastructures – Betton – Chevaigné – La Chapelle-des-Fougeretz – Acquisition de parcelles de terrain – Incorporation dans le domaine public routier de Rennes Métropole

- décide les acquisitions des parcelles précitées à titre gratuit ;
- décide le classement des parcelles dans le domaine public routier métropolitain ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à ces acquisitions.

Adoption à l'unanimité

B 17.404 Voirie et infrastructures – Rennes – Boulevard Marbeuf – Suppression du passage à niveau PN193 – Objectifs et modalités de la concertation préalable

- confirme les objectifs de l'opération de suppression du passage à niveau PN193 boulevard Marbeuf à Rennes:
 - supprimer le passage à niveau dangereux par dénivellation du boulevard Marbeuf,
 - assurer les continuités et dessertes, pour les différents modes de circulation ;
- approuve les modalités de la concertation préalable :
 - réunion publique avec les riverains,
 - exposition publique avec ouverture d'un registre tenu à la disposition du public pour consigner les observations,
 - mise en place d'une information sur le site internet de Rennes Métropole, accompagnée d'une adresse courriel dédiée à la concertation ;
- engage la concertation préalable relative à l'opération de suppression du passage à niveau PN193 boulevard Marbeuf à Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales à signer, en temps opportun, tous les documents à intervenir dans le cadre de la présente procédure.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT ET HABITAT

B 17.405 Opérations d'aménagement – Pôle d'échanges multimodal – Nord gare de Rennes – Changement d'affectation du domaine public routier vers le domaine public ferroviaire et le domaine public affecté aux transports – Désaffectation

- constate, pour les besoins du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Rennes (PEM), le changement d'affectation vers le domaine public ferroviaire et le domaine public affecté aux transports d'une partie du parvis nord de la gare, ainsi que de la voie de stationnement des taxis, à l'ouest du parvis, relevant initialement du domaine public routier.

Adoption à l'unanimité

B 17.406 Opérations d'aménagement – Rennes – Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Rennes – Aménagement de la gare routière – Réalisation des travaux – Approbation de la convention de financement et de la convention d'avance remboursable

- approuve les termes de la convention de financement pour la réalisation des travaux d'aménagement de la gare routière, à passer avec le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne et le Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière (SMGR) ;
- approuve les termes de la convention d'avance remboursable pour la réalisation des travaux d'aménagement de la gare routière à passer avec le Département d'Ille et Vilaine, la Région Bretagne et le SMGR ;
- autorise Monsieur le Président, ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer les dites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.407 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Noyal-Châtillon-sur-Seiche "Villa d'Ambre" – Subvention complémentaire à Espacil Habitat – Convention n° 13C0679 – Avenant n° 2

- décide l'attribution d'une subvention complémentaire totale de 26 826,55 € au titre de l'aide à la surcharge foncière et à l'acquisition" à Espacil Habitat dans le cadre de l'opération d'Accession Aidée à la Propriété (PSLA) située à Noyal-Châtillon-sur-Seiche "Villa d'Ambre" ;
- approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention n° 13C0679 à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 2, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.408 Habitat – Programme Local de l'Habitat – Pont-Péan – Propriété sise 110 route de Nantes – Bail à construction avec Aiguillon Construction

- donne son accord à l'établissement d'un bail à construction confiant à la société Aiguillon Construction la réhabilitation, l'extension, la gestion administrative, technique et locative d'un logement édifié sur un terrain cadastré section AD 742 et 744 d'une superficie de 535 m², situé 110, route de Nantes à Pont-Péan ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 4211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le bail à construction et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.409 Habitat – Dispositif d'hébergement d'urgence – COOrdination d'Urgence Sociale "COORUS" – Convention avec l'Association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" – Subvention 2017

- décide le versement d'une subvention, au titre de l'année 2017, à l'association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine", chargée de la gestion de proximité dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence "COORUS", d'un montant de 44 000 € ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre l'association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" et Rennes Métropole relative au dispositif d'hébergement d'urgence "COORUS" pour l'année 2017 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.410 Habitat – Saint-Erblon – "Résidence Clémentine" – Construction de 10 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 1 100 000 € réalisé par Espacil Habitat auprès de Arkéa Banque EI – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour l'emprunt de 1 100 000 € maximum, à contracter auprès de Arkéa Banque EI, concernant l'opération de construction de 10 logements en PSLA dénommée "Résidence Clémentine" se situant avenue des Propos Rustiques à Saint-Erblon, ZAC des Basses Noës ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 17.411 Action foncière – Bruz – 14, Avenue du Général de Gaulle – Cession – Modification de la décision n° B 17.371

- modifie la décision n° B 17.371 du Bureau du 7 septembre 2017 afin de décider la cession à la commune de Bruz, d'une propriété bâtie sise 14, avenue du Général de Gaulle, à Bruz, sur un terrain de 780 m², cadastrée section BC sous les numéros 128 et 405, au prix total de 284 053,60 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 17.412 Action foncière – La Chapelle-des-Fougeretz – Acquisition de la propriété sise 2 rue Francis Gapihan – Convention de mise en réserve

- décide l'acquisition, au titre du Programme d'Action Foncière, de la propriété bâtie, sise 2 rue Francis Gapihan à La Chapelle-des-Fougeretz sur un terrain de 359 m², cadastrée sous la référence n° AE n° 312, au prix de 187 000 € auquel s'ajouteront les honoraires de négociation et les frais d'acte notarié ;
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune de la Chapelle-des-Fougeretz relative :
 - . à la mise en réserve de cette propriété pour une durée de 5 ans,
 - . au versement par la commune d'une contribution annuelle qui sera égale à 50% du taux fixe à 5 ans de 0,90 % au 1^{er} janvier 2017,
 - . au remboursement par la commune à Rennes Métropole des impôts fonciers que celle-ci sera amenée à payer ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention précitée ainsi que l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à cette acquisition.

Adoption à l'unanimité

B 17.413 Action foncière – La Chapelle-Thouarault – Bail emphytéotique sis 5, rue du Commerce – Cession

- décide la cession à la commune de la Chapelle-Thouarault du bail emphytéotique sis 5, rue du Commerce, cadastré section AA n° 119, d'une contenance de 400 m², au prix de 71 467,74 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 17.414 Action foncière – Saint-Jacques-de-la-Lande – 298/300 rue de Nantes et 29, allée du Cormier – Cession

- décide la cession à la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande d'un ensemble immobilier situé 298/300, rue de Nantes et 29, allée du Cormier à Saint-Jacques-de-la-Lande sur un terrain d'une superficie total de 2245 m², cadastré section AC sous les numéros 100, 102, 103, 104, 105, 492, 494, au prix total de 1 291 685,22 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION CULTURE ET COHESION SOCIALE

B 17.415 Politique de la Ville – Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) – Subvention d'équipement et subvention complémentaire de fonctionnement 2017 – Convention n° 16C0123 – Avenant n° 1

- décide, au titre de l'année 2017, l'attribution d'une subvention d'équipement maximum de 20 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) pour l'achat de nouveaux lecteurs nécessaires à la mise en place de KorriGo Services dans les structures partenaires ;
- décide, au titre de l'année 2017, l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 58 567 € à l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) pour les adaptations et évolutions des outils informatiques et comptables nécessaires à la mise en place de KorriGo Services ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0123 à intervenir entre l'APRAS et Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0123 à intervenir, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

B 17.416 Administration générale – Marchés publics attribués en Commission d'appel d'offres – Autorisation de signature au Président

- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés suivants ainsi que tout acte s'y rapportant :
 - Transport, traitement et valorisation des mâchefers de l'UVE de Rennes Métropole à conclure avec l'entreprise CROIX IRTELLE pour un montant HT de 3 937 400 €,
 - Enquête sur les déplacements sur le département des ménages Ille et Vilaine à conclure avec l'entreprise TEST pour un montant HT de 569 450 €,
 - Aménagement de l'espace KorriGo au sein du pôle d'échange multimodal Gares- Rennes à conclure pour le lot 1 avec l'entreprise SOGEA pour un montant HT de 538 500 €, pour le lot 2 avec l'entreprise SPIE pour un montant HT de 287 748.47 €, pour le lot 3 avec l'entreprise SCHINDLER pour un montant HT de 31 800 € et pour le lot 4 avec l'entreprise CEGELEC pour un montant HT de 188 962.17 €,
 - Réaménagement de l'avenue Bonnin - Secteur Église à Chantepie à conclure pour le lot 1 avec l'entreprise BARTHELEMY pour un montant HT de 476 099.50 €, pour le lot 2 avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant HT de 59 636 €, pour le lot 3 avec l'entreprise BOUYGUES ES pour un montant HT de 63 300 € et pour le lot 4 avec l'entreprise ATEC REHABILITATION pour un montant HT de 37 920 €,
 - Exploitation et entretien d'infrastructures d'assainissement (lot n°3) à conclure avec l'entreprise SAUR pour un montant HT de 984 415,00 € ;
- autorise la SEMTCAR à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés suivants ainsi que tout acte s'y rapportant :
 - Construction de la ligne B du métro - Lot 85 - Génie civil et second œuvre station Villejean-Université - ligne A à conclure avec l'entreprise CARDINAL EDIFICE pour un montant HT de 928 130.75 €,
 - Construction de la ligne B du métro - Lot 82 Electricité BT et courants faibles Portillons - ligne A à conclure avec l'entreprise CLEMESSY SA pour un montant HT de 1 197 585 €.

Adoption à l'unanimité

B 17.417 Administration générale – Ouragan Irma aux Antilles – Aide d'urgence – Secours exceptionnel à la Croix Rouge

- décide l'attribution, au titre de l'année 2017, d'un secours exceptionnel d'un montant de 30 000 € à l'association Croix-Rouge ;
- autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ce secours.

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le 9 octobre 2017.

Le Secrétaire de séance,

Pour Le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services, par intérim,

SIGNÉ

Marc HERVÉ

Laurence QUINAUT